

MAIRIE DE WARLUIS

Département de l'Oise

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 novembre 2020

Membres en exercice	Membres présents	Membres représentés	Date de la convocation et d'affichage
15	13	2	23/10/2020

Le deux novembre deux mille vingt, à dix-huit heures trente se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Madame Dominique MORET, Maire, sans présence du public.

Préalablement à l'ouverture de la séance, Madame le Maire demande que soit respecté une minute de silence en hommage à l'enseignant assassiné, Samuel PATY et aux victimes de l'attentat de Nice.

Etaient présents : Dominique MORET, Sylvain PINTA, Béatrice PERRET-DELESQUE, Michel DAMBREVILLE, Jean-Michel JONETTE, Stéphane CAUCHOIS, Laure BEAUSSART, Arnaud BOURGEOIS,

Denise RIBACOURT, Ginette MARGUERITE, Monique DAMONNEVILLE, Frédéric LOUVET, François VALET participent via l'application Teams

Etaient absents et représentés : Mme Brigitte LEPOETRE est représentée par Mme PERRET-DELESQUE, M. Laurent GENIEZ est représenté par Mme MORET.

Vu les articles R. 5211-2 et suivants du CGCT,

Considérant le décret du 29 octobre 2020, Madame le Maire demande l'accord des élus quant aux conditions de déroulement de cette réunion sans présence du public et via l'application TEAMS pour les élus dont la santé ou la pratique professionnelle exigent de ne pas participer physiquement à ce conseil.

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité.

Le quorum étant atteint la séance est donc ouverte

Madame Laure BEAUSSART est nommée secrétaire de séance. Madame le Maire demande si le procès-verbal de la dernière séance appelle des observations. Aucune réserve n'étant formulée, il est soumis à la signature des membres présents.

ETUDE D'AMENAGEMENT DE LA RD 1001 :

Madame le Maire expose aux conseillers que le Conseil Départemental a accordé à la commune la subvention sollicitée par délibération en date du 19/02/2020, concernant l'étude d'aménagement de la RD 1001, projet initié par l'équipe municipale précédente.

Cette étude de circulation et de sécurité sera basée sur un diagnostic du trafic, de la vitesse et des conditions de circulation aux heures de pointe le matin et le soir.

Considérant les différentes réunions de travail avec l'UTD et le service Assainissement de l'Agglo du Beauvaisis,

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve le devis de la société IRS, d'un montant de 9 700 € hors taxe,
- Accepte le lancement de cette étude qui ne peut s'effectuer durant le confinement et se déroulera dès que le trafic des véhicules sera redevenu normal.
- Donne son accord pour que Madame le Maire signe tous les documents afférents à ce dossier.

ACCORD DE PRINCIPE POUR L'INSTALLATION D'UN PARC PHOTOVOLTAÏQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE WARLUIIS :

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'entreprise **LUXEL SAS** a fait part de son projet de développement d'une centrale photovoltaïque sur le territoire de la commune ;

Elle rappelle que le chef de projet, LEMENU Geoffrey, est venu en mairie présenter le projet le 27 août 2020, lors d'une commission travaux et ne peut être présent ce soir, compte tenu des mesures de confinement. M. LEMENU pourra répondre aux questions par téléphone,

Ce projet s'étend sur les parcelles reprises dans le tableau ci après

adresse	Référence cadastrale	superficie
Bois d'Aumont	AA 004	2785 m2
Bois d'Aumont	AA 008	2193 M2
Le fond du bois Saint Lucien	AA 009	2374 M2
Le fond du bois Saint Lucien	AA 010	1520 M2
Le fond du bois Saint Lucien	AA 011	33415 M2
Rue de la gare	AA 012	13998 M2
Le fond du bois Saint Lucien	AA 013	2320 M2
Foivresse	AA 079	108555 M2
Rue de la gare	AA 085	47012 M2
Rue de la gare	AA 082	25981 M2

Après discussion et échange téléphonique avec M. LEMENU,

M. BOURGEOIS propriétaire de parcelles dans la zone concernée ne participe pas au vote,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des personnes pouvant s'exprimer, soit 14 voix de :

- donner son accord à la société **LUXEL SAS** pour le démarrage des études de faisabilité en vue de l'installation d'une centrale photovoltaïque au sol sur les parcelles référencées ci-dessus et sur les secteurs urbanisés à vocation économique (UEb) de la commune de Warluis, aux conditions suivantes reprises dans la future convention :
 - ✓ La Société LUXEL tiendra une réunion d'information à la population dès que les conditions sanitaires le permettront, antérieurement à la réunion obligatoire de l'enquête publique et au plus tôt,
 - ✓ Elle prendra en charge l'intégralité des frais d'étude, y compris ceux afférents à la mise en conformité du PLU et tous les frais nécessaires à la réalisation de ce projet
 - ✓ Elle devra apporter les garanties financières pour la remise en état du site après exploitation
- donner tout pouvoir de signature à Madame la Maire pour la convention de mise à disposition des terrains communaux, (parcelles AA 004 , AA 008, AA 009 et AA 010) et tous les documents afférents à la réalisation de ce projet, notamment une lettre communale permettant la géolocalisation des anciens bassins de décantation et d'infiltration de la société Bonduelle.
- Autoriser la réalisation d'éventuelles procédures d'adaptation du document d'urbanisme en vigueur dans la commune pour consolider la faisabilité du projet au regard des différentes réglementations auxquelles sont soumises les centrales photovoltaïques au sol, sous réserve que les frais afférents à ces procédures soient intégralement pris en charge par la société LUXEL.

ADHESION A LA PLATEFORME MULTISERVICES DE L'AGGLO :

Madame le Maire explique que la Communauté d' Agglo mettra à disposition des communes un nouveau service à partir du 1er trimestre 2021. Ce service d'ingénierie pourra accompagner des communes pour des projets nécessitant des compétences transversales : études, planification dans le cadre de réalisations pluriannuelles, élaboration des appels à projets, montage des dossiers de subventions, expertise technique et juridique.

Des conventions seront signées entre l'Agglo et les communes. Un groupe de 5 maires dont le maire de Warluis est en charge d'élaborer le contenu des dites conventions.

Le projet de réaménagement des bâtiments communaux, pôle administratif et scolaire entre dans le cadre de ce futur partenariat.

Madame le Maire demande l' accord du Conseil pour adhérer, à titre de test, à cette plateforme

Considérant le projet de réaménagement du pôle administratif et scolaire,
Considérant que ce projet sera pluriannuel et requiert les compétences d'ingénierie,
Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité ce partenariat avec l'Agglo, donne son accord pour que Madame le Maire puisse signer la convention à venir et tous documents afférents à ce dossier.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'INSTALLATION D'UN NOUVEAU COLUMBARIUM :

Considérant que les deux columbariums sont quasiment complets,
Madame le Maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention auprès de la Communauté d'Agglo du Beauvaisis auprès du Fonds de Développement Communautaire,
Le devis s'élève à 7 290 € TTC.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Subvention FDC de l'Agglo au taux de 25 % : 1 518.75 €

Fonds libres de la commune : 4 556.25 € hors taxe

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette demande de subvention et autorise le maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REPLANTATION D'ARBRES :

Les services de l'ONF, chargés de la gestion de la forêt communale, proposent la replantation d'arbres après les coupes faites pour l'installation de la bande transporteuse, dans le marais de Merlemont. La région Hauts de France lance une campagne de reboisement et accorde des subventions aux collectivités.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

De solliciter une subvention auprès de la Région,

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Montant du devis HT : 5 610 €

Subvention au taux de 90% : 5 049 €

Fonds libres de la commune : 561 €

BUDGET :

Madame le Maire présente au conseil municipal les décisions modificatives n°1 et n°2 :

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité les décisions modificatives telles que présentées dans les tableaux ci-dessous :

	Diminution de Augmentation de	Augmentation de Diminution	de
	crédits	crédits	crédits
INVESTISSEMENT			
D 2031-96 : ETUDE AMENAGEMENT		5 000.00 €	
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles		5 000.00 €	
D 2111 : Terrains nus		1 000.00 €	
D 2121 : Plantations d'arbres		6 720.00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		7 720.00 €	
D 2313-94 : ACQUISITION FONCIERE		1 500.00 €	
D 2313-96 : ETUDE AMENAGEMENT		5 147.00 €	
D 2313-98 : Columbarium		7 290.00 €	
D 2315-99 : Travaux voirie rue de la gare		46 500.00 €	
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours		60 437.00 €	
R 10222 : FCTVA			4 845.00 €
R 10226 : Taxe d'aménagement			2 358.00 €
TOTAL R 10 : Dotations Fonds divers Réserves			7 203.00 €
R 1323-94 : ACQUISITION FONCIERE			50 400.00 €
R 1323-99 : Travaux voirie rue de la gare			15 090.00 €
R 1341 : Dotat° équipt territoires ruraux			464.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement			65 954.00 €
Total Général		73 157.00 €	73 157.00 €
FONCTIONNEMENT			
	Diminution de Augmentation de	Augmentation de Diminution	de
	crédits	crédits	crédits
FONCTIONNEMENT			
D 615221 : Bâtiments publics		1 500.00 €	
D 615231 : Voirie		1 000.00 €	
D 61551 : Entretien matériel roulant		3 000.00 €	
D 6156 : Maintenance		1 500.00 €	
D 6232 : Fêtes et cérémonies		0.00 €	
D 6261 : Frais d'affranchissement		300.00 €	
D 6281 : Concours divers (cotisations)		1 000.00 €	
D 6288 : Autres services extérieurs		100.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		8 400.00 €	
D 6218 : Autre personnel extérieur		7 000.00 €	
D 6413 : Personnel non titulaire		13 704.00 €	
D 6453 : Cotisations caisses retraite		1 000.00 €	
D 6455 : Cotisations Assurances Personnel		1 660.00 €	
TOTAL D 012 : Charges de personnel		23 364.00 €	
R 6419 : Remb. rémunérations de personnel			9 000.00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges			9 000.00 €
R 7022 : Coupes de bois			13 300.00 €
R 70311 : Concessions dans les cimetières			1 200.00 €
TOTAL R 70 : Produits des services			14 500.00 €
R 7381 : Taxe add. droits de mutation			18 000.00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes			18 000.00 €
R 744 : FCTVA			2 600.00 €
R 7482 : Compensat° perte taxe addit° mut			23 664.00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations			26 264.00 €
Total		31 764.00 €	18 000.00 € 49 764.00 €

ADHESION A LA SACPA :

Madame le Maire propose l'adhésion de la commune à l'Association SACPA pour la gestion de la divagation des carnivores domestiques dans le domaine public et la gestion de la fourrière animale.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le choix de cette adhésion, à compter du 1^{er} janvier 2021.

COLIS DE NOEL :

Considérant que le repas de NOEL ne pourra pas être organisé du fait de la crise sanitaire, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'augmenter le coût du colis de Noël offert aux personnes de plus de 70 ans et de le fixer exceptionnellement pour cette année :

Pour un couple : 50 €

Pour une personne seule : 35 €

Les membres de la commission Animation et du CCAS sont chargés de la préparation et de la distribution.

TAXE D'AMENAGEMENT :

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants;

Considérant que l'article précité du code de l'urbanisme prévoit que les communes peuvent fixer des taux différents, selon les aménagements à réaliser ;

Vu la dernière délibération instituant une taxe d'aménagement au taux de 3.50 %

-TAXE D'AMENAGEMENT DES Zones U et A URBANISER :

Après délibération, Monsieur PINTA décidant de ne pas participer au vote

Le conseil municipal à la majorité, 13 voix Pour et 1 abstention décide de modifier le taux de la taxe d'aménagement sur les zones U et à urbaniser et de le porter à 4 %

-SECTORISATION DES ZONES A URBANISER

Décide, à l'unanimité de sectoriser la taxe d'aménagement sur les parcelles AD115 et AD122 considérant que cette zone va occasionner des modifications et des coûts supplémentaires sur les réseaux de voirie et d'eaux pluviales et de porter la taxe d'aménagement de ces parcelles à 20%.

DEMANDE D'ABROGATION PARTIELLE DU PLU

Madame le Maire informe le conseil municipal d'une demande d'abrogation partielle du PLU.

Considérant nécessaire pour répondre à cette demande de déterminer les raisons qui ont conduit à classer des terrains agricoles ou naturels en zones pouvant être exploitées en carrières et de manière plus générale de connaître ce qui a été le fil conducteur des décideurs qui ont été assistés par le cabinet VERDI pour l'élaboration du PLU en 2018 et 2019

Le conseil municipal, autorise, après délibération et à l'unanimité, Madame le maire à solliciter le Cabinet VERDI, afin d'obtenir des éléments de réponse à cette requête.

ACCUEIL PERISCOLAIRE, GARDERIE, CANTINE, MERCREDI et VACANCES SCOLAIRES

Madame le Maire informe l'assemblée que la convention avec la Ligue de l'enseignement est signée jusqu'au 31/12/2020.

Un appel d'offres a été lancé le 23/10/2020 pour l'année 2021. La Commission d'Appel d'Offres se réunira le 30/11/2020 pour examiner les offres.

COMMISSION ELECTIONS :

Considérant que la composition du conseil municipal ne permet pas de constituer une commission telle que la réglementation la définit pour les communes de plus de 1 000 habitants, à savoir que la liste d'opposition ne détenant qu'un siège ne peut donc présenter deux candidats,

La commission sera constituée d'un conseiller municipal désigné selon la liste, d'un délégué de la Préfecture et d'un délégué du Tribunal.

QUESTIONS DIVERSES :

Madame le Maire informe le conseil que la prochaine réunion aura lieu le 7/12/2020.

Elle donne un compte rendu des problèmes rencontrés pour le dossier d'aménagement d'une rampe à la Mairie ;

M. Bourgeois remarque la différence des recettes que recevront la commune et l'Agglo du fait de la mise en œuvre du projet de panneaux photovoltaïques.

M. VALET signale que l'éclairage public de la RD 1001 ne fonctionne pas. Madame le Maire indique que la réparation est intervenue ce jour même.

M. JONETTE demande si l'étude de la modification des horaires de l'éclairage public est en cours et ce qu'il en est de la recherche d'un médecin pour la commune.

Madame le Maire indique que le SE60 a chargé Eiffage de proposer un devis pour un nouveau réglage des horloges.

En ce qui concerne la venue d'un médecin, des contacts sont pris.